

COMPTE RENDU

L'an deux mil onze et le sept avril à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël Abbey.

**Etaient présents :**

MM Chanson, Mme Rougetet, MM Dion, Bordat, Mme Thiebaut, MM Couturier, Chaume, Brunie, Rossin, Malou, MM Brancourt, Collé, Flacelière, Vitry, Maureille, Mmes Bernard, Bataille, Tessier, MM Delfour, Mmes Chevailler, Perrin MM Abbey, Camp, Gognat, Mme Marcadé, M Picci, Mmes Echaroux, Marsan, Barthez, MM Pecou, Deloge, Petitjean, Bon, Mmes Lenoble, Duvois, Roche, MM. Charlet, Lorenzon

**Etaient représentés :** M Antoine Hugues donne pouvoir à Mme Rougetet Michelle, Mme Hennequin Danielle donne pouvoir à M Malou Jean-Claude, M Pilard Gérard donne pouvoir à M LORENZON Bruno

**Assistaient :** Mmes Giraud, Letouzey, Moniot, Demolombe, Stutzinger, M Dornier,

**Etait excusé :** M Laurent

Comme suite à la demande de détachement pour une durée de 2 ans de Bénédicte MONIOT pour prendre un poste de gestionnaire au sein de l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies de Poligny, nous avons lancé un appel à candidature pour recruter une personne en vue de la remplacer. C'est la candidature d'Odile DEMOLOMBE qui a été retenue pour prendre la succession de Bénédicte MONIOT au 9 Avril au poste de Direction Générale des Services de notre Communauté de Communes. Nous remercions Bénédicte pour son investissement personnel et son professionnalisme qui ont permis de créer notre Communauté de Communes et d'insuffler son dynamisme. Odile, ici présente, vient de la Communauté de Communes des 4 rivières à Dampierre sur Salon. Je lui souhaite en votre nom à tous la bienvenue sur le Canton de Pontailier sur Saône. Nous avons organisé une réception avec l'ensemble du personnel et des Vice Présidents mardi, afin de remercier Bénédicte.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

**I. PAYS**

**1 – Information Habitat : Programme d'Intérêt Général - PIG**

Le Programme d'Intérêt Général va permettre de proposer un dispositif d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire du Pays, permettant de traiter les situations identifiées. Il doit permettre d'apporter des réponses dans les domaines suivants :

- Adaptation de l'habitat (personnes âgées/maintien à domicile)
- Maîtrise de l'énergie

Ce dispositif se décompose en deux étapes :

- La réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel
- La réalisation d'un suivi animation sur 3 ans

Le coût est estimé à 160 000 € cofinancé par l'ANAH Les élus du COP ont émis un avis favorable à condition que cette action soit financée à hauteur de 80 %.

Une somme de 2 100 € a été inscrite au budget de la Communauté de Communes au titre de sa participation 2011.

## **2 – Fond d’Aide à la Rénovation Thermique - FART**

Le FART est un fonds mobilisable par les propriétaires occupants en parallèle des aides de l’ANAH. (conditions de revenus).

La conclusion d’un Contrat Local d’Engagement (CLE) est nécessaire pour que les crédits du FART puissent être mobilisés. Le Conseil Général et l’ANAH travaillent actuellement à la mise en place de ce fonds sur notre territoire. Le CLE ouvre la possibilité de partenariats complémentaires pendant la durée du contrat.

Le CLE doit notamment préciser les modalités de repérage du public, d’organiser les moyens mobilisés par les acteurs locaux, de décrire les objectifs visés sur le territoire.

La signature par la collectivité du CLE permettrait une plus grande maîtrise et sa participation dans la déclinaison du dispositif au niveau local.

Sa participation peut se constituer des éléments suivants :

- 1 – aide au repérage/communication
- 2 – apporter une aide financière supplémentaire (non obligatoire)

## **II. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### **1 – Subvention Office de Tourisme exercice 2011**

En contre partie des missions confiées à l’Office du Tourisme, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de lui attribuer une subvention pour 2011

- de 20 000 € au titre de l’exercice 2011
- de 2 000 € supplémentaires pour 2011 à verser sur le 4<sup>ème</sup> trimestre au vu des comptes arrêtés au 30 septembre.

Une première partie de cette subvention (8 000 euros) ayant été versée le 15 janvier 2011 conformément à la délibération du 3 décembre, il convient de délibérer pour lui verser une somme de 12 000 euros aux échéances convenues dans la convention.

Le Président est autorisé à signer l’avenant à la convention signée en 2010.

### **2 – Signalétique touristique vélo routes – Convention de mandats**

Le projet de mise en place de la signalétique véloroutes Pays est porté par la Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône. Cette dépense relève de la section investissement. Afin que chaque Communauté de Communes puisse réintégrer la dépense dans son inventaire et récupérer le FCTVA, il a été proposé aux Communautés de Communes du Pays de travailler sous convention de mandat :

**Délibération** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention de mandat correspondante avec les Communautés de Communes d’Auxonne Val de Saône, du Mirebellois et du Val de Vingeanne.

### **3 – Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature**

#### Espace muséographique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de conserver les tarifs de l'an dernier, pour 2011, pour la visite de l'espace muséographique à savoir :

- gratuit pour les moins de 6 ans
- 1 € pour les jeunes de 6 à 18 ans
- 2 € pour les adultes

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Les horaires d'ouverture resteraient aussi les mêmes :

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, l'accueil des visiteurs du mardi au samedi de 15 h à 18 h + le dimanche après-midi pendant les mois de juillet et août.

Par contre les mercredis de Mai, Juin, Septembre seraient fermés.

Le Président informe l'assemblée que Véronique GIRAUD se verra chargée de plus amples responsabilités quant au fonctionnement et à la gestion de la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature.

#### Activité initiation pêche été 2010 en partenariat avec la Fédération de la Pêche

Comme l'année passée, la Communauté de Communes pourrait proposer avec le partenariat de la Fédération de la Pêche qui met à disposition un animateur diplômé gratuitement pour organiser des séances d'initiation pêche pour les touristes (adulte ou enfant).

Cette action est proposée par la Fédération Départementale dans le but de faire découvrir et développer la pêche.

Elle serait gratuite pour les touristes (adultes ou enfants). Il a été proposé de la planifier comme suit : Le mardi après midi pour faciliter la communication.

Les dates sollicitées auprès de la Fédération de Pêche sont les suivantes :

- Mardi 19/7
- Mardi 26/7
- Mardi 2/8
- Mardi 9/8

Les participants auraient à charge le Pass pêche (1euro). Les réservations pourraient se faire à l'Office de Tourisme ou à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature.

#### Recrutement d'agents d'accueil saisonnier

**Accueil été 2011** : Le temps d'accueil peut être couvert par Romain POISSON, Jean-Baptiste DELOGE et Véronique GIRAUD.

#### **Délibération** :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, autorise le recrutement d'agents d'accueil saisonniers pour l'ouverture de la Maison de l'Eau lors de la saison touristique 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Charge le Président du recrutement d'agents saisonniers pour l'accueil touristique à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature
- ⇒ Qui seront rémunérés sur la base de l'IM 295
- ⇒ Et l'autorise à signer les contrats saisonniers correspondants.

### **III. ENFANCE/JEUNESSE**

## **1 – Subventions 2011 : Association Centre Social, ASAPV**

### Demande de subvention Association Centre social : 4 500 €

La demande de subvention de l'Association Centre Social s'élève à 4 500 euros pour l'organisation de cours de piano pour des jeunes ( à partir de 7 ans) et d'éveil musical (pour les 4-6 ans). C'est une action qui s'étend sur une année scolaire.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- Décide de verser une subvention de 4 500 € à l'Association Centre social
- Autorise le Président à signer la convention qui prévoit les modalités de versement de la subvention

### Demande de subvention ASAPV : 4 500 €

La demande de subvention de l'association ASAPV s'élève à 4 500 euros pour l'organisation de camps de vacances sur 3 semaines en juillet en direction de jeunes de 8 à 16 ans.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- Décide de verser une subvention de 4500 € à l'ASAPV pour son action en direction des adolescents du canton et des personnes handicapées dans le cadre d'un camp au mois de juillet.
- Autorise le Président à signer la convention qui prévoit les conditions et les modalités de versement de la subvention

### Subvention Cross Cantonal des Ecoles:

L'Inspection Académique a sollicité une subvention pour le transport des enfants à la course longue organisée pour les écoles du canton de Pontailler sur Saône, course organisée chaque année. Le budget transport de cette manifestation s'élève à 870 euros.

Il est proposé de verser une subvention de 500 euros qui favorisera la participation de tous les enfants du canton à cette manifestation.

**Délibération** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 500 euros à l'Association au Fil de Saône (Association émanant de l'Inspection Académique Auxonne Val de Saône) pour participer à l'organisation du transport des enfants au cross cantonal des écoles.

## **2 – Convention Animation Pays Relais Petite Enfance**

Comme les années précédentes, les Relais Petite Enfance du Pays vont engager une action commune, et ainsi renforcer des liens professionnels autour d'activités culturelles ludiques. En 2011, le thème choisi est celui de l'eau.

Cette action aura pour but de réaffirmer la nécessité d'offrir des activités créatives aux tout-petits, de favoriser les échanges entre professionnels en lien avec l'eau et professionnels de la petite enfance, de donner des pistes pour réaliser des animations sur la thématique de l'eau et l'environnement.

Une présentation commune de l'action réalisée durant l'année, se concrétisera par une exposition spectacle lors de la journée nationale des Assistants Maternels en novembre 2011

⇒ Coût estimé pour la Communauté de Communes : 950 €

⇒ Portage de l'action : Communauté de Communes du Canton de Pontailler sur Saône

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place une animation en partenariat entre relais du Pays Plaine de Saône Vingeanne et d'en assurer le portage au titre de l'année 2011
- Fixe le budget prévisionnel de l'opération à 3 400 €

- Sollicite les financements de l'Etat dans le cadre du FNADT pour la mise en place d'une animation au sein des relais petites enfance à l'échelle pays sur le thème de l'eau
- Habilité le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT
- Autorise le Président à établir et signer la convention de portage de l'action
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

### 3 - **Statistiques de fréquentation au Multi Accueil**

Le taux de fréquentation ne cesse de progresser. Nous sommes au delà des prévisions avec des taux d'occupation moyens de 84.79% en Janvier, 81.82% en Février et 93.23% en Mars. Au vu des demandes croissantes, le Président demande à M PICCI d'envisager la demande d'agrément pour 20 enfants.

### 4 – **Fonctionnement de l'Accueil Jeunes**

#### Interventions au collège :

Depuis octobre 2010, Olivier est présent de 12h30 à 13h45 au collège Isle de Saône

- 30 jeunes en moyenne le mardi (6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>); ils vont assurer la relève de l'AJP
- 15 jeunes en moyenne le jeudi (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>). C'est le bouche à oreille qui permet leur présence, les filles commencent à venir.

Participation au forum des métiers le 4 avril, sensibilisation des jeunes à la préparation du BAFA.

#### L'Accueil Jeunes

Actuellement, 16 jeunes sont inscrits à l'Accueil Jeunes de Pontailier (AJP), 10 jeunes sont présents en moyenne par jour d'accueil.

Un camp ski a eu lieu durant les vacances d'hiver, ce sont 3 structures qui ont travaillé ensemble pour faire partir 30 jeunes. 5 jeunes du canton y ont participé (images diffusées)

#### Actions en cours :

Une fresque est en cours d'élaboration. Elle s'effectue avec un intervenant, qui donne la marche à suivre et accompagne les jeunes dans leur expression (quelques images diffusées...)

Un projet audio visuel en route : un cours métrage a été réalisé (images diffusées)

Création d'une Junior Association pour participer aux financements de projets (vente de muguet, lavage de voiture, loto)

Cette création s'effectue après la visite de Frédéric O BIN, Délégué Départemental qui a validé le projet. L'habilitation est accordée suite à la réunion d'une commission nationale de vingt personnes (10 jeunes déjà membres d'une junior association + 10 personnes employées par la Fédération des juniors association). Les jeunes sont très impliqués dans le développement de l'association et la mise en place d'actions.

### 5 – **Encadrement Accueil de Loisirs**

Les postes d'animation et d'agents de service nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs sont les suivants :

#### **Accueil Collège Isle de Saône/Ecole maternelle**

##### Petites vacances (Hiver, de Printemps et Toussaint)

- ➔ 1 directeur/animateur à temps plein pour une semaine
- ➔ 8 animateurs à temps plein ou non complet pour la période concernée
- ➔ 2 agents de service à temps partiel (1 à 27.5 heures hebdomadaires et 1 à 22.5 heures hebdomadaires)

### Grandes vacances :

- 1 directeur d'ALSH à temps plein
- 1 sous directeur d'ALSH à temps plein
- 13 animateurs à temps plein ou non complet pour la période concernée
- 2 agents de service l'un à temps plein, le 2<sup>e</sup> à temps partiel (1 à 35 heures hebdomadaires et 1 à 30 heures hebdomadaires)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Charge le Président de procéder au recrutement des encadrents
- Autorise le Président à établir et à signer les contrats.

### **Accueil de loisirs de la Maison de l'eau, de la pêche et de la Nature**

#### Mercredis, petites vacances (février, Pâques et Toussaint) et grandes vacances

1 directeur d'ALSH à temps plein  
1 animateur à temps plein

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Charge le Président de procéder au recrutement des encadrents
- Autorise le Président à établir et à signer les contrats.

## **IV. MAISON DES SERVICES / CENTRE SATI 21 CYBERBASE**

### **1 – Statistiques de fonctionnement 2010**

4 281 visites ont été enregistrées pour les différents services contre 3 300 en 2009. Cette augmentation est constatée au niveau des différents services et notamment le Sati, Pôle Emploi, la Mission Locale... Augmentation due à une meilleure connaissance de la Maison des Services et à son appropriation progressive par les habitants.

### **2 – Financement Relais Services Publics : demande de financement**

La Maison des Services labellisée Relais Services Publics par l'Etat bénéficie d'un financement des dépenses de fonctionnement de 10 000 euros par an sur le FNADT. Il convient de renouveler la demande de financement pour 2011 et de délibérer dans ce sens.

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ⇒ Décide de maintenir en 2011 le fonctionnement du Relais Services Publics labellisé par l'Etat en 2008
- ⇒ Habilité le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT
- ⇒ Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du FNADT pour le fonctionnement du Relais Services Publics
- ⇒ Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

### **3 – Partenariat Maison de l'emploi et de la formation du Bassin Dijonnais**

La Maison de l'Emploi a proposé la signature de deux conventions :

- **Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics.**

#### Convention qui a pour objectifs :

- ✓ Promouvoir l'inscription des clauses de promotion de l'emploi dans les marchés de travaux et de services de la COLLECTIVITE / DONNEUR D'ORDRE afin de développer l'offre d'insertion et de qualification sur le territoire.

- ✓ Apporter une réponse cohérente aux partenaires du monde économique.
- ✓ Recenser et traiter l'ensemble des offres d'emploi des entreprises intervenant sur les marchés de la COLLECTIVITE / DONNEUR D'ORDRE.
- ✓ Favoriser l'insertion des publics en voie d'exclusion en mobilisant les mesures d'aide à l'embauche, les actions de mobilisation et de formation.
- ✓ D'assurer le suivi et la bonne exécution de la clause de promotion de l'emploi.

Le code des marchés publics offre la possibilité de prévoir des conditions sociales ou environnementales obligatoires dans le cadre de l'exécution d'un marché. Ainsi, un cahier des charges peut prévoir des dispositions obligatoires pour promouvoir l'emploi des personnes en difficulté d'insertion, plus généralement de promouvoir l'emploi local.

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Accepte de signer la Convention
- Autorise le Président à signer la Convention

#### **➤ Convention relative à l'animation du point de proximité de Pontailier sur Saône**

Comme suite à la prorogation du GIP pour 4 ans, la Maison de l'Emploi a défini un nouveau cahier des charges. Elle demande que l'on établisse une Convention précisant les modalités d'engagement des deux parties dans le cadre de l'animation du point de proximité de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais situé à la MAISON DES SERVICES de PONTAILLER SUR SAONE. La Convention prévoit notamment les horaires d'ouverture, les moyens humains mis à disposition de part et d'autre, les modalités de pilotage et d'évaluation ainsi que les modalités de communication (logos).

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Charge le Président d'établir la convention
- Autorise le Président à la signer

#### **4 – Centre SATI 21/Cyberbase :**

L'année 2010 a vu également le déploiement du Centre SATI 21/cyberbase qui a connu un essor important. En chiffre, le SATI représente 165 adhérents, 1 900 visites en 2010. Tous les habitants du canton bénéficient de ce service qui s'adresse aux jeunes, seniors, demandeurs d'emploi....

Tarifs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer un tarif complet comprenant l'adhésion et les ateliers :

- Adhésion : 30 euros
- Ateliers : 2 euros par atelier pour 30 ateliers
- Soit un forfait d'environ 90 euros.

**Un projet d'accueil numérique sécurisé** visant à remplacer le système visio guichet est actuellement en cours de réflexion. Le Centre de Pontailier serait centre expérimentateur. Il devrait être opérationnel en septembre au plus tard. Cette technique permettrait de bénéficier à nouveau des permanences CAF via l'outil informatique/internet et éventuellement d'autres services.

Une ligne internet garantissant un débit symétrique a été installée par le Conseil Général pour faciliter le fonctionnement du Centre Sati. Les connexions sont beaucoup plus confortables et cela a permis au Multi Accueil de gagner du débit.

## V. AMBITIONS COTE D'OR

### 1 – Action Développement économique territorial

Comme suite à l'avenant au Contrat signé entre le Conseil Général et la Communauté de Communes, il convient de reformuler la délibération sollicitant les financements relatifs au poste d'animateur territorial à vocation économique.

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- sollicite l'aide du Conseil Général sur 3 ans à hauteur de l'enveloppe inscrite au Contrat AmbitionS Côte d'Or, soit 67 000 euros
- sollicite au titre de 2011 sur une base de dépense de fonctionnement de 8 mois estimée à 23 333 € une subvention de 15 633 €
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### 2 – Projet maîtrise d'ouvrage syndicale

Construction d'une salle de classe maternelle à Talmay

**Délibération :** le Conseil Communautaire émet un avis favorable quant à l'extension et la restructuration de l'école maternelle de Talmay, inscrite au Contrat AmbitionS Côte d'Or.

## VI. FINANCES

Comme les années précédentes, le Compte Administratif, le Compte de Gestion 2010 ainsi que le Budget Primitif 2011 doivent être adoptés. Les documents remis sont tous structurés de la même manière :

- dans la première colonne le Budget Primitif de 2010
- le Compte Administratif dans la seconde colonne
- et le projet de Budget 2011 dans la dernière colonne

Le budget a été ventilé de manière analytique pour permettre de visualiser le coût de chaque service mis en place.

Les conseillers disposent donc pour chaque section fonctionnement et investissement d'un état récapitulatif présentant les dépenses et les recettes de chaque service. Derrière cet état récapitulatif, a été présenté le détail des dépenses et recettes de chaque service.

### 1- Compte Administratif /Compte de Gestion

Avant de passer au Budget Primitif, nous allons voter le Compte Administratif dont les résultats correspondent au Compte de Gestion. Les résultats se présentent comme suit :

#### Budget Général :

Résultat de fonctionnement : + 73 630.65 €

Résultat d'investissement : - 97 462.90 €

#### Secrétariat :

Résultat de fonctionnement : + 657.57 €

#### Budget annexe ZAE :

Résultat de fonctionnement : + 63 971.62 €  
Résultat d'investissement : -100 215.76 €

Soit le résultat global suivant :  
⇒ Fonctionnement : 138 259.84 €  
⇒ Investissement : - 197 678.66 €

En considérant les restes à réaliser et notamment les subventions à encaisser pour les travaux de construction de la structure Multi Accueil :

- Dépenses : 75 000 €
- Recettes : 180 170 €

Le déficit d'investissement s'élève à - 92 508.66 €

Le Président a quitté la salle, laissant Jean-Claude MALOU, 1<sup>er</sup> Vice Président, faire délibérer l'Assemblée sur le Compte Administratif.

Vote sur le Compte Administratif :  
Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Vote sur le compte de gestion :  
Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

## **2 – Affectation du résultat 2010**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de fonctionnement 2010 du budget général et budget annexe comme suit :

### **2-1-Budget Général**

Au vu des résultats de l'exercice 2010,  
Résultat de fonctionnement : + 73 630.65 €  
Résultat d'investissement : - 97 462.90 €

Vu les restes à réaliser :  
Dépenses : 75 000 €  
Recettes : 180 170 €

Il est décidé d'affecter le Résultat de fonctionnement du budget général comme suit :

- 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés 0 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 73 630.65 €

### **2-2- Budget Annexe Secrétariat**

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe secrétariat comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté : 657.57€  
(il n'y a pas de section investissement)

## 2-3– Analyse budgétaire du Budget 2011

La Commission de finances s'est réunie le 4 avril dernier pour étudier le projet de budget pour 2011. Une seule remarque a été formulée concernant une prévision de frais téléphoniques. Chaque section analytique du budget a été étudiée en commençant par le fonctionnement, puis l'investissement.

### a – Fonctionnement

#### Déchets ménagers :

Le service présente un montant de dépenses de 585 849 euros quasiment équivalent aux recettes comme cela est préconisé réglementairement pour les services industriels et commerciaux.

En 2011, un montant de dépenses de 590 000 euros a été prévu égal aux recettes. La différence par rapport à 2010 correspond aux provisions inscrites pour annulation de sommes impayées. Sachant que ces annulations n'interviendront que dans les cas extrêmes, où aucune possibilité de recouvrement n'est envisageable. Pour mémoire, le montant de la participation à verser au Syndicat Mixte est équivalent à celui de 2010 intégrant le remboursement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un nouveau camion. Le tarif de la redevance a été maintenu à l'identique en 2011.

Le Président demande à la Receveuse d'organiser une réunion pour définir un plan d'action afin de recouvrir les dûs.

#### Action Sociale : Enfance/jeunesse

En 2010, ont été mis en place de nouveaux services :

- Accueil Jeunes par Olivier MARQUET
- La structure Multi Accueil mise en service début juin

Le coût de ces services se décompose comme suit : (sachant qu'aucune aide CAF n'a été encaissée dans l'attente du renouvellement du contrat)

Services	COÛT 2010	PREVISIONNEL 2011
Coordination/ateliers/subventions associations/Vie associative pays	35 546.35	38 355.00
Stage Nature Environnement	12 398.25	13 543.00
Accueil de Loisirs	12 886.29	39 420.00
Relais Petite Enfance	12 152.27	8 671.00
Multi Accueil	62 717.87	73 330.00
Accueil Jeunes	5 080.75	15 360.00
<b>TOTAL</b>	<b>140 781.78</b>	<b>188 679.00</b>

En 2010, c'est 140 781.78 € qui ont été investis par la Communauté de Communes pour la mise en place d'actions, d'activités au profit des familles du Canton. A noter, la mise en place d'actions nouvelles : Accueil Jeunes le mercredi et le samedi à la Maison des Services, le Multi Accueil.

En 2011, ces services représentent un coût prévisionnel de 188 679 €, l'évolution du coût de ces services est due, au niveau Accueil de Loisirs, à l'application de la réglementation pour la rémunération des animateurs et à la prévision de l'ouverture d'un Accueil de Loisirs le mercredi à compter de septembre, au déploiement du Multi Accueil et de l'Accueil Jeunes sur l'année entière.

A noter que pour l'Accueil Jeunes, les financements dont la Communauté de Communes bénéficie sont au maximum : Etat (Contrat de Pays), Contrat Aidé pour l'animateur, CAF et Conseil Général.

#### Services publics :

Aux côtés des services à la population évoqués ci-dessus, la Communauté de Communes a développé la Maison des Services dont le coût se stabilise avec une plus grande mutualisation des locaux, notamment au profit de l'Accueil Jeunes. Coût 2010 : 27 608 €, Coût prévisionnel 2011 : 19 311 €. A noter que nous bénéficions de financements FNADT (10 000 €, voir 12 000 € en 2011) et d'un Contrat Aidé pour l'agent d'accueil. Les services proposés aux habitants sont de plus en plus larges notamment par une augmentation des permanences proposées par les prestataires : Pôle Emploi, Mission Locale, l'organisation de réunions d'informations pour les seniors (Pac...). Nous avons été sollicité par la MSA qui est en cours de réflexion en vue d'intégrer les Relais Services Publics.

L'année 2010 a vu également le déploiement du Centre SATI 21/cyberbase. Il représente un coût d'environ 8 000 € pour 2010, estimé à 12 960 € pour 2011.

#### Développement touristique

Ce pôle de compétence regroupe :

**Le développement touristique cantonal** : ceci comprend le fonctionnement de l'Office de Tourisme à hauteur de 22 000 euros et la prise en charge du salaire de l'animatrice tourisme à hauteur de 25 % de son poste. Le recouvrement de la taxe de séjour qui en 2010 a représenté un produit de 1 650 € environ.

Il est notifié que les problèmes de recouvrement de la taxe de séjour sont récurrents.

**Les actions Pays du développement touristique** qui bénéficient à la Communauté de Communes avec la réalisation d'une étude signalétique vélo routes et, prévu en 2011 la réédition du guide Vingeanne Val de Saône. Service en suréquilibre pour 2011, suréquilibre du au décalage dans l'encaissement des subventions.

Nous avons également dans ce domaine, la **Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature** sous la rubrique environnement. Espace muséographique avec accueil touristique de mai à fin septembre. En 2010, le nombre de visites a augmenté. Les animations de pédagogie à l'environnement ont quant à elles régressé. En terme de fonctionnement (électricité, chauffage...) et les salaires et charges des agents d'accueil, cet équipement représente un coût net pour 2010 de 12 658.23 € estimé à 14 138 € en 2011.

#### Développement économique/habitat

Ce service a assumé en 2010, la participation pour l'animation habitat Pays Plaine de Saône Vingeanne au titre de 2009 ; Pour 2011, sont prévus : l'animation habitat au titre de 2010 et 2011, la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général de l'habitat à hauteur de 2 100 €, la mise en place du transport à la demande estimé à 2 000 €. Est également prévu au niveau de cette compétence, le portage de l'animateur économique, qui en coût net pour la Communauté de Communes représente 1 040 € sur une année entière.

Le service de TAD (Transport à la Demande) devrait pouvoir démarrer rapidement.

#### Prestation de Services Secrétariat

Le service secrétariat au profit des communes et syndicats est en équilibre. Pour 2011, le service s'équilibre à hauteur de 158 500 €. Le tarif horaire de la prestation de services s'élève à 21.15 € de l'heure contre 19.55 € de l'heure en 2010.

### Animation généraliste pays plaine de Saône Vingeanne

Cette ventilation permet de regrouper toutes les opérations relatives au portage de l'animation généraliste du Pays Plaine de Saône Vingeanne. Service qui du fait des décalages dans le recouvrement des subventions est excédentaire pour 2011. Ce service regroupe, outre le poste de l'animateur, la maintenance et l'hébergement du site internet Pays, le site internet covoiturage, les actions relatives à la mobilité et les actions de communication Pays.

### Gestion Générale

Le service gestion générale contribue par ses moyens à la mise en œuvre des actions évoquées ci-dessus (locaux, administration générale, direction, secrétariat...). Ses recettes principalement constituées par la dotation de l'Etat (130 453 €) et par la fiscalité (224 726 euros) permet de financer la mise en place des services déployés par la Communauté de Communes.

Le Président propose, afin de pallier aux besoins de compétences techniques sur les projets conséquents du SISOV à venir, qu'il y ait une mutualisation d'un poste d'agent technique entre les différents syndicats.

### b – Investissement

Fin 2010, le service investissement présente un déficit de 97 462.90 €. Ce déficit comme évoqué précédemment est du à l'attente du solde des subventions pour la structure Multi Accueil.

En 2011, les opérations significatives inscrites en investissement sont :

Remboursements d'emprunt : 21 207 €

Investissement :

- 20 000 € pour le parking subventionné à hauteur de 3 500 € sur les amendes de police
- 12 000 € pour la démolition des bâtiments (Batier)
- 14 000 € pour le remplacement du photocopieur
- 10 000 € de dépenses pour le solde de la construction du multi accueil
- 8 000 € de dépenses logiciels, matériels divers
- 2400 € de travaux à la Maison de l'Eau : mise aux normes des installations électriques, menuiserie.
- 28 000 € d'installations touristiques : aménagement circuit de Tellecey (1 800 €) et mise en place de la signalétique vélo routes (26 800 €)

Faisant suite à une question dans la salle, M DORNIER précise que les demandes de subventions sont parties, nous sommes en attente des retours des co-financeurs pour finaliser.

Une dépense d'environ 52 000 € a été prévue pour équilibrer la section investissement afin de couvrir les futurs travaux.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par :

- Les subventions Multi Accueil : 162 500 €
- Les subventions écopagayage/circuit randonnée/signalétique : 47 000 €
- Fonds de compensation TVA : 21 325 €

Cette section comporte également les écritures de portage des actions pays (signalétique véloroutes et signalétique touristique) pour les autres intercommunalités. Opérations qui n'affectent pas notre budget, sauf de manière transitoire en terme de trésorerie.

### c – Fiscalité

En 2010, période transitoire notamment suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes a perçu un produit fiscal net de 224 726 €.

A taux constants, mais recalculés par les services fiscaux en intégrant les parts départementales et régionales des taxes qui reviennent à la Communauté de Communes, le produit estimé 228 175 €.

L'équilibre du budget nécessite un produit supplémentaire de 15 000 € (+ 6.57%), soit : 3.94 € par foyer ou 1.97 € par habitant.

L'augmentation du produit fiscal pour équilibrer notre budget, résulte des choix qui ont été fait quant à la politique mise en œuvre par la Communauté de Communes et des tarifs du Multi Accueil imposés par la CAF. Il nous reste l'alternative de surfacturer le coût des services mis en œuvre. C'est la seule marge de manœuvre que nous ayons.

Pour chaque action, les dépenses et notamment les charges de personnel ont été rationalisées. Pour plus de transparence, le budget examiné et amendé par la Commission de Finances a été transmis.

### 4 – Vote du taux des taxes 2011

Je vous propose le vote du taux des 4 taxes qui permet l'équilibre du budget comme suit :

TAUX	Taux 2011
Taxe d'habitation	1.70 %
Foncier bâti	1.43 %
Foncier non bâti	3.64 %
Contribution Foncière des entreprises (taux relais)	1.91 %

Le produit correspondant aux 4 taxes est estimé à 293 144 euros.

Pour faire suite aux demandes de complément d'informations de la salle, il est spécifié que les taxes résultantes du système de péréquation et de répartition mis en place sur 2011 n'est pas comparable à celles de 2010 qui n'englobaient pas la part du Conseil Général ni de la Région. Le produit fiscal restera cependant équivalent à 2010 puisque la Communauté de Communes devra reverser 75 000 € au titre de cette péréquation.

Un des délégués spécifie que l'augmentation de 6.5 % pèse pour le contribuable..

Mr ABBEY rappelle que si on veut augmenter les services, tel que cela à été voté lors des précédents conseils, nous sommes obligés d'augmenter les impôts. D'autre part, il ne faut pas raisonner en pourcentage mais en chiffre global de 15 000 €. Notre taux d'imposition restant l'un des plus bas de la région.

Sur la période de 2011, non seulement nous augmentons les services mais rappelons-le, nous passons sur une période d'un an complet de prestation.

Après délibération,

le Conseil Communautaire vote à raison de 33 voix pour, 4 contres et 4 abstentions, le taux des taxes pour 2011

## 5 – Approbation Budgets primitifs

### **Budget primitif 2011**

Après avoir entendu des explication sur le budget 2011, le Conseil Communautaire approuve à raison de 34 voix pour, 1 contre, 5 abstentions, les budgets primitifs 2011 qui s'équilibrent comme suit :

#### BUDGET GENERAL

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	1 734 109	526 340
Recettes	1 736 061	526 340

#### BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICES SECRETARIAT

	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses	165 500
Recettes	165 500

#### BUDGET ANNEXE ZAE

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	100 216	100 216
Recettes	100 216	100 216

## 6 – Tarif prestation de service secrétariat

Le Conseil Communautaire fixe le tarif horaire de la prestation service secrétariat à hauteur de 21.15 € pour 2011.

Les heures supplémentaires réalisées à la demande des communes seront facturées au coût réel.

## **VII. PERSONNEL**

Comme suite à l'obtention de l'Examen Professionnel de Rédacteur par Sophie CARNET en septembre 2009, elle a été admise à la promotion interne sur ce grade lors de la dernière CAP du Centre de Gestion. Sa nomination interviendra prochainement sur le poste laissé vacant  
Le Conseil Communautaire félicite Sophie CARNET pour cette promotion.

### 1 – Augmentation durée hebdomadaire Dominique LETOUZEY

Dominique LETOUZEY travaille actuellement à raison de 30 heures hebdomadaires en tant que Coordinatrice Action Sociale. Avec le développement des actions Enfance-Jeunesse, notamment l'ouverture du Multi Accueil, la mise en place de l'Accueil Jeunes, je vous propose d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail de 5 heures à compter du 11 avril 2011.

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Sollicite la suppression du poste de Coordinatrice action sociale de 30 heures à compter du 11 avril 2011
- Décide la création d'un Poste de coordinatrice action sociale à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 11 avril 2011
- Autorise le Président à signer le contrat

## 2 – Renouvellement du contrat d'Elisabeth POISSON/ Directrice Animatrice Accueil de Loisirs

Son contrat est arrivé à échéance au 30 Mars 2011

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de renouveler le contrat pour 3 ans à compter du 1er avril 2011
- Fixe sa rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'animateur au 5<sup>ème</sup> échelon soit l'indice majoré IM 339
- Autorise le Président à signer le contrat

## 3 – Renouvellement de contrat Animatrice Bougeothèque

Le contrat de Michèle PELTRET arrive à échéance le 30 Juin 2011

Après délibération, le conseil communautaire:

- Décide de renouveler le contrat pour 1 ans à compter du 1er Juillet 2011 à raison de 45 minutes hebdomadaires
- Autorise le Président à signer le contrat

## 4 – Renouvellement de contrat Animateur section Baby Gym

Le contrat de Michaël GUENIFFEY arrive à échéance le 30 Juin 2011

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de renouveler le contrat pour 1 an à compter du 1er Juillet 2011 à raison de 1 heure 15 hebdomadaire
- Autorise le Président à signer le contrat

## 5 – Renouvellement de contrat Animateur Pêche

Le contrat de Christophe BAUDOT arrive à échéance le 14 Septembre 2011

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de renouveler le contrat pour 1 ans à compter du 15 Septembre 2011 à raison de 4 heures hebdomadaires
- Autorise le Président à signer le contrat

## 6 – Renouvellement de contrat Agent d'Accueil Petite Enfance

Le contrat de Isabelle BAZENET arrive à échéance le 22 Mars 2011

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de renouveler le contrat pour 3 ans à compter du 23 Mars 2011 à raison de 28 heures hebdomadaires
- Rémunérée sur la base de l'indice majoré IM300
- Autorise le Président à signer le contrat

## 7 – Renouvellement de contrat Coordinatrice Tourisme

Le contrat de Véronique GIRAUD arrive à échéance le 30 Juin 2011

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de renouveler le contrat pour 2.5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à raison de 35 heures hebdomadaires jusqu'à la fin du contrat de pays, soit jusqu'au 31 décembre 2013.
- Autorise le Président à signer le contrat

## 8 – Renouvellement des contrats Aidés

### Multi Accueil

Christine BARBIER / Agent de service

Après délibération, le conseil communautaire:

- sollicite le renouvellement du contrat aidé pour une période de 6 mois à raison de 35 heures hebdomadaires
- fixe son niveau de rémunération à hauteur de 9.18 € brut de l'heure

- Autorise le Président à signer le contrat et la convention correspondante
- A compter du 1 juin 2011

Caroline MILLET / Animatrice Petite Enfance

Après délibération, le conseil communautaire:

- sollicite le renouvellement du contrat aidé pour une période de 6 mois à raison de 35 heures hebdomadaires
- fixe son niveau de rémunération à hauteur de 9.18 € brut de l'heure
- Autorise le Président à signer le contrat et la convention correspondante
- A compter du 1 juin 2011

#### Sati / Cyberbase et Jeunesse

Olivier MARQUET

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- sollicite le renouvellement du contrat aidé, à compter du 28 décembre 2011, pour une période de 6 mois à raison de 35 heures hebdomadaires
- fixe son niveau de rémunération à hauteur de 12.12 € brut de l'heure à compter du 1 avril 2011
- Autorise le Président à signer le contrat et la convention correspondante

#### Maison des Services

Lydie KUTZNER

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de passer sa rémunération horaire brute à 9.31 €, à compter du 1 avril 2011
- Autorise le Président à signer l'avenant au contrat.

#### 9 – Subvention FIPHFP

Une subvention a été sollicitée sur le fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique pour l'acquisition d'un fauteuil adapté par Martine MAUDONNET. Je vous propose, considérant que c'est elle qui en a fait l'acquisition directe, que nous lui reversions la somme perçue, soit 1 409 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Décide de reverser 1 409 € à Martine MAUDONNET
- Charge le Président d'effectuer les démarches correspondantes

#### 10 – Admission à la retraite pour invalidité de Madame MAUDONNET

Comme suite à la demande faite par l'agent, un dossier de demande de mise à la retraite pour invalidité a été établi, et la CNRACL a émis un avis favorable. Durant la période d'instruction du dossier, l'agent risque de ne percevoir que son 1/2 traitement et sollicite donc le versement d'une allocation d'invalidité temporaire, remboursable ultérieurement, qui lui permettrait de percevoir l'intégralité de son traitement.

Après délibération, le Conseil Communautaire:

- Accepte le versement d'une indemnité temporaire d'invalidité à Madame MAUDONNET pendant la période d'instruction du dossier
- Charge le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires (mandatement et émission des titres pour recouvrer les sommes).

#### 11 – Recrutement suite à Détachement

Après délibération, le Conseil Communautaire :

Comme suite à la demande de détachement de Bénédicte MONIOT,

- Autorise le recrutement sous contrat d' Odile DEMOLOMBE sur le poste d'Attaché vacant sur la période sur la base de 1 an reconductible.

## VIII. QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Admissions de créances en non valeur

La trésorerie a soumis un état de cote irrécouvrable qu'elle demande de présenter au Conseil Communautaire

- Un état d'un montant de 54 euros (entreprise, liquidation judiciaire)

#### **Après délibération,**

le Conseil Communautaire décide l'admission en non valeur de cette créance.

### 2 – Commission accessibilité

Comme suite au questionnaire d'accessibilité, 178 lieux ont été recensés, 102 sont accessibles soit 57.3%, 34 font l'objet de projets en cours soit 19.1%, 42 sont inscrits dans des projets prévus soit 23.6%

La commission accessibilité sera réunie pour donner suite à ce recensement.

### 3 – Réponse du Centre des finances Publiques

Information de la réponse du Centre des Finances Publiques quant aux dysfonctionnements sur la trésorerie

M Guy BRUNIE, Maire d'Etevaux demande si il est possible d'avoir une aide de la Communauté de Communes pour la constitution du Document Unique.